



États financiers consolidés de

L'administration portuaire de Prince Rupert

le 31 décembre 2022

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé du résultat global	5 - 6
État consolidé des variations des capitaux propres du Canada	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9 - 43

Rapport des auditeurs indépendants

Grant Thornton LLP
Suite 650
1675 Douglas Street
Victoria, BC
V8W 2G5
T +1 250 383 4191
F +1 250 381 4623

Aux administrateurs de l'Administration portuaire de Prince Rupert

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration portuaire de Prince Rupert (l'« Administration »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres du Canada et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration portuaire de Prince Rupert au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés du présent rapport. O obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation – États financiers modifiés

Nous attirons l'attention sur la note 18 des états financiers, qui décrit que les états financiers initialement publiés le 21 avril 2022 ont été modifiés et décrit la question qui a donné lieu à la modification des états financiers. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Victoria, Canada
Le 20 avril 2023

Grant Thornton LLP

Comptables Professionnels Agréés

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé de la situation financière

31 décembre (en 000 \$)	2022	2021
		Retraité (note 18)
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35,381 \$	93,055 \$
Dépôts à terme	85,325	5,127
Créances (note 4)	22,174	24,066
Charges payées d'avance	725	783
	<u>143,605</u>	<u>123,030</u>
Actifs non courants		
Avantages du personnel (note 10)	4,161	3,185
Dépôts à terme	2,016	2,007
Immobilisations corporelles (note 5)	318,188	304,115
Immobilisations incorporelles (note 6)	161	227
	<u>324,526</u>	<u>309,534</u>
	<u>468,131</u> \$	<u>432,564</u> \$
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	24,955 \$	33,783 \$
Partie courante des produits différés	1,724	427
	<u>26,679</u>	<u>34,211</u>
Passifs non courants		
Produits différés	6,170	3,699
Apports reportés	89,589	80,750
	<u>95,759</u>	<u>84,450</u>
	<u>122,438</u>	<u>118,660</u>
Avoir du Canada		
Capital d'apport	36,213	36,213
Excédent	309,480	277,691
	<u>345,693</u>	<u>313,904</u>
	<u>468,131</u> \$	<u>432,564</u> \$
Passif éventuel (note 13)		
Actif éventuel (note 16)		
Engagements (note 14)		

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2022	2021
		Retraité (note 18)
Produits	66,016	\$ 61,617
Charges		
Dépréciation & amortissement	6,753	4,950
Allocations fédérales	3,234	3,169
Charges opérationnelles et administratives	4,043	5,907
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	1,794	4,273
Honoraires professionnels et de consultation	5,107	4,249
Réparations et entretien	1,574	1,815
Salaires et avantages du personnel	15,481	13,790
	37,986	38,153
Bénéfice d'exploitation avant autres revenus et dépenses	28,030	23,464
Autres produits et charges		
Produits d'intérêts	2,545	605
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	(61)
Pertes de change	11	(4)
	2,556	540
Revenu net	30,586	\$ 24,004

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2022	2021
		Retraité (note 18)
Revenu net	30,586 \$	24,004 \$
Autre résultat étendu		
Pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies (note 10)	<u>1,203</u>	<u>1,998</u>
Résultat global total de l'année	<u>31,789 \$</u>	<u>26,002 \$</u>

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des variations des capitaux propres du Canada

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	Capital d'apport	Excédent	Total
Solde - 31 décembre 2020 présenté antérieurement	36,213	\$ 252,022	\$ 288,235
Retraitement de l'exercice antérieur (note 18)	-	(333)	(333)
Solde - 31 décembre 2020 retraité	36,213	251,689	287,902
Bénéfice de l'exercice	-	26,004	26,004
Autres éléments du résultat global			
Gain actuariel relatif aux régimes à prestations définies	-	1,998	1,998
	-	28,002	28,002
Solde - 31 décembre 2021 retraité	36,213	279,691	315,904
Retraitement de l'exercice antérieur (note 18)	-	(2,000)	(2,000)
Solde - 31 décembre 2021 retraité	36,213	277,691	313,904
Bénéfice de l'exercice	-	30,586	30,586
Autres éléments du résultat global			
Gains actuariels relatifs aux régimes à prestations définies	-	1,203	1,203
	-	31,789	31,789
Solde - 31 décembre 2022	36,213	\$ 309,480	\$ 345,693

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2022	2021
		Retraité (note 18)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice	30,586 \$	24,004 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des apports reportés	-	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	6,753	4,950
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	-	61
Produits financiers nets	(2,545)	(605)
	<u>34,795</u>	<u>28,408</u>
Variations des éléments de fonds de roulement		
Créances	1,892	18,187
Charges payées d'avance	58	(36)
Passif au titre des prestations définies	227	(1,086)
Créditeurs et charges à payer	(8,828)	(8,879)
Produits différés	3,768	1,950
Apports reportés	8,838	28,338
	<u>5,955</u>	<u>38,474</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<u>40,749</u>	<u>66,881</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	2,562	447
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	10
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22,116)	(42,159)
Apports gouvernementaux	1,356	4,628
Vente de dépôts à terme	5,100	55,355
Achat de dépôts à terme	(85,325)	(5,100)
Remboursement du billet à ordre	-	254
	<u>(98,423)</u>	<u>13,435</u>
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>(98,423)</u>	<u>13,435</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(57,674)	80,316
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>93,055</u>	<u>12,740</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	35,381 \$	93,055 \$

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

1. Administration portuaire canadienne

L'Administration portuaire de Prince Rupert (l'« Administration ») est domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de l'Administration est 200-215 Cow Bay Road, Prince Rupert, Colombie-Britannique V8J 1A2. L'Administration a été créée le 1er mai 1999 à titre d'administration portuaire conformément à la Loi maritime du Canada (la « Loi »). À cette date, l'ensemble des actifs, des passifs, du capital d'apport et de l'excédent de l'entité remplacée, La Société du Port de Prince Rupert, ont été transférés à l'Administration à leur valeur comptable. Les états financiers consolidés sont préparés comme si l'Administration avait exploité ces installations depuis leur création.

L'Administration et Prince Rupert Terminals Inc., filiale en propriété exclusive, sont désignées collectivement en tant que le « Groupe ».

Le Groupe a pour mission de favoriser la croissance et le rayonnement du port de Prince Rupert de façon dynamique, économique, sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le Groupe n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 20 avril 2023.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains d'instruments financiers, constatés à l'origine à la juste valeur, le cas échéant.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Groupe, exprimé en milliers de dollars.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période durant laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

2. Base d'établissement (suite)

Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont la plus grande incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés du Groupe concernent le classement des contrats de location (note 11).

Les domaines pour lesquels des incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont l'évaluation des obligations au titre des prestations définies (note 10), la détermination des durées d'utilité des immobilisations corporelles (note 3), l'estimation des paiements en remplacement d'impôts (note 3), les provisions (note 12) et les éventualités (notes 13 et 16).

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Prince Rupert Terminals Inc. La fin de l'exercice de la filiale est le 31 décembre.

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les produits et charges non réalisés qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Païement en remplacement d'impôts fonciers

Les montants à payer en remplacement d'impôts sont estimés par le Groupe en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts, selon les meilleurs renseignements disponibles. Si de nouveaux renseignements entraînent des ajustements, ces derniers sont effectués au cours de l'exercice considéré.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie de fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés durant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change découlant de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique en devise sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Produits

Les produits découlant des activités d'accostage et de mouillage sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus, lorsque le contrôle des services promis est transféré aux clients dans une portion qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe considère avoir droit en échange de ces services évalués en fonction de ce qui est précisé dans un contrat avec les clients.

Le Groupe inscrit les produits tirés de la location dans la période au cours de laquelle le loyer est exigible et lorsque son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de la location sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire au cours de la période de location. Les produits différés représentent des produits de location non gagnés provenant de locataires, y compris les paiements pour l'utilisation exclusive des terrains pendant une période limitée.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

(a) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend les coûts du matériel et de main-d'œuvre directe, ainsi que les coûts résultant directement de la mise en service des actifs pour leur utilisation prévue, puis les coûts d'emprunt concernant les actifs qualifiés.

(b) Coûts ultérieurs

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, puis il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net, au poste « Autres produits ».

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cette partie reviennent au Groupe, et si son coût peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

(c) Dépréciation

La dépréciation est calculée selon le mode linéaire, à partir de l'exercice au cours duquel les actifs sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée prévue des actifs, de la façon suivante :

Actifs	Taux
Structure de postes de mouillage	1,67% - 10%
Améliorations locatives	La période de location
Bâtiments	2,5% - 10%
Routes et revêtements	1,67% - 20%
Appareils de services publics	3,33% - 10%
Matériel et outillage	5% - 30%
Mobilier et matériel du bureau	10% - 33,3%

Les méthodes de dépréciation, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue à la fin de chaque exercice et modifiées, le cas échéant. Si des modifications sont apportées, les ajustements sont reflétés prospectivement. La dépréciation des terrains est liée à un projet de restauration de l'habitat à Seal Cove et s'étalera sur cinq ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées des logiciels achetés. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en utilisant des taux fondés sur la durée prévue des actifs, entre 5 et 10 ans.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue à la fin de chaque exercice et modifiées, le cas échéant. Si des modifications sont apportées, les ajustements sont reflétés prospectivement.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel

Le Groupe offre trois régimes de retraite. Il offre aux salariés embauchés avant le 1er mai 1999 un régime de retraite à prestations définies et un régime de retraite complémentaire et aux salariés embauchés après le 1er mai 1999, un régime de retraite à cotisations définies.

(a) Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif est constaté pour le montant qui devrait être payé en vertu d'un régime d'intéressement variable (RIV) à court terme, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel, et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

(b) Régimes de retraite à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer d'autres montants. Les obligations concernant des cotisations à des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme charge liée aux avantages du personnel dans le bénéfice ou la perte dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées comme actif dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel (suite)

(c) Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe relativement aux régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime par l'estimation du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé dans le but de déterminer la valeur actuelle de l'obligation. Le calcul est effectué tous les ans par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non constatés et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal.

En vertu de l'IAS 19, le Groupe détermine les charges (produits) d'intérêts nettes sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, en tenant compte de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies durant la période à la suite de versements de cotisations et de prestations. Par conséquent, l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comprend maintenant le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, ainsi que l'intérêt sur l'incidence sur le plafond de l'actif.

Les charges d'intérêts nettes et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes et les gains actuariels, le rendement des actifs des régimes (à l'exception de l'intérêt) et l'incidence du plafond de l'actif (le cas échéant), sont constatées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou lorsqu'un régime fait l'objet d'une compression, le changement des prestations concernant les services passés ou le gain ou la perte liée à la compression est comptabilisé immédiatement dans le bénéfice ou la perte. Le Groupe constate les gains et pertes découlant du règlement d'un régime à prestations définies au moment du règlement.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel (suite)

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cession d'emploi sont constatées comme charge lorsque le Groupe s'est manifestement engagé, sans possibilité réaliste de se rétracter, à respecter un plan formel détaillé afin de mettre fin à l'emploi avant la date normale de retraite, ou d'assurer des indemnités de cession d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de cession d'emploi pour des départs volontaires sont constatées comme charge si le Groupe a présenté une offre de départs volontaires, s'il est probable que l'offre sera acceptée, et si le nombre d'acceptations peut être estimé de manière fiable.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

(a) Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, en fonction de l'usage pour laquelle les instruments ont été acquis:

- (i) Coût amorti: un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies (et le Groupe n'a pas désigné cet actif comme étant la juste valeur par le biais du résultat net):
 - a. L'actif financier est détenu afin de collecter des flux de trésorerie contractuels; et
 - b. Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise lorsque l'effet de l'actualisation est sans importance. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les créances et les créances à long terme du Groupe entrent dans cette catégorie d'instruments financiers.

- (ii) Juste valeur par le biais du résultat net: un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Actifs financiers non dérivés (suite)

Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les gains ou les pertes étant comptabilisés en résultat. Les justes valeurs des actifs financiers de cette catégorie sont déterminées par référence à des transactions actives sur le marché ou à l'aide d'une technique d'évaluation en l'absence de marché actif.

(iii) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies:

- a. L'actif financier est détenu pour collecter des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers; et
- b. Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les profits ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global seront recyclés lors de la décomptabilisation de l'actif par le biais du compte de résultat.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Si de telles preuves existent, le Groupe comptabilise une perte de valeur.

Les exigences de dépréciation prévues par IFRS 9 utilisent des informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues - le modèle de perte de crédit attendue.

La comptabilisation des pertes de crédit ne dépend plus de l'identification préalable par le Groupe d'un événement de perte de crédit. Au lieu, le Groupe prend en compte un plus large éventail d'informations lorsqu'il évalue le risque de crédit et mesure les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la possibilité de recouvrement des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Créances

Le Groupe évalue la dépréciation des créances clients sur une base individuelle car ils présentent des caractéristiques de risque de crédit variées.

À chaque date de clôture, lorsque le Groupe constate que le risque de crédit d'un instrument financier individuel a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe prépare une provision pour perte sur l'instrument financier d'un montant égal à la valeur des pertes sur créances attendues à vie sur une base individuelle.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés des coûts de transaction, sauf si le Groupe a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créiteurs et charges à payer.

Les passifs financiers sont classés en passifs courants si les paiements sont dus dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés en tant que passifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Toutes les charges imputables aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées en résultat net sont incluses dans les charges financières ou les produits financiers.

Dépréciation

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe sont passées en revue à chaque date de clôture dans le but de déceler toute indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable de l'actif est estimé.

Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant d'une utilisation continue, lesquelles sont largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs communs du Groupe ne génèrent pas des rentrées de fonds distinctes. S'il y a une indication de dépréciation d'un actif commun, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est associé l'actif commun.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse son montant recouvrable estimé. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont réparties de manière à réduire les valeurs comptables des actifs dans l'unité (le groupe d'unités) au prorata. Les pertes de valeur constatées lors de périodes précédentes sont évaluées chaque date de clôture, de manière à repérer toute indication indiquant que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise en cas de modification des estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable. Une perte de valeur est reprise uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Apports reçus

Les apports reçus du gouvernement sont présentés sur la base du montant net, en réduction soit du coût des immobilisations corporelles connexes, l'amortissement étant calculé en fonction du montant net, soit des dépenses connexes dans le bénéfice ou la perte, selon le cas. Les apports reçus de contributeurs non gouvernementaux sont constatés comme produits conformément à l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, et le moment de la constatation des produits est fondé sur les obligations de rendement du Groupe à la suite de l'obtention des actifs acquis au moyen des apports. Les apports reportés représentent les apports reçus de clients relativement au coût des immobilisations corporelles du Groupe qui profiteront aux clients au fil du temps, ainsi que les apports d'entités publiques pour lesquels les actifs correspondants n'ont pas encore été acquis ou construits, ou les charges correspondantes n'ont pas encore été engagées.

Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont on peut faire une estimation fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de l'obligation. Les provisions sont déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constatée lorsque les avantages que le Groupe attend d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'il devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du montant le moins élevé entre le coût prévu pour résilier le contrat et le coût net prévu pour reconduire le contrat. Avant d'établir une provision, le Groupe comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

Paievements de location

Pour tout nouveau contrat conclu, le Groupe évalue si un contrat est considéré comme un contrat de location. Un contrat de location est défini comme un « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie. ». Pour appliquer cette définition, le Groupe évalue si le contrat répond aux trois critères d'évaluation clés qui sont:

- (i) Le contrat contient un bien déterminé, qui est soit explicitement identifié dans le contrat, soit implicitement spécifique en étant identifié au moment où l'actif est mis à la disposition du Groupe.
- (ii) Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la période d'utilisation, compte tenu de ses droits dans le cadre défini du contrat.
- (iii) Le Groupe a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la période d'utilisation. Le Groupe évalue s'il a le droit de décider « comment et dans quel but » l'actif est utilisé tout au long de la période d'utilisation.

Mesure et reconnaissance des contrats de locations

À la date de début, le Groupe a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative au bilan. L'actif au titre de droit d'utilisation a été évalué au coût, ce qui comprends le montant initial de l'obligation location, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe, une estimation des coûts que le Groupe devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent à la fin du bail, et le cas échéant, les paiements de location versés à la date de début ou avant cette date (net des avantages incitatifs à la location reçus).

Le Groupe a déprécié les actifs au titre du droit d'utilisation selon la méthode linéaire à partir de la date de début du bail jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien sous-jacent ou la fin de la durée du bail. Le Groupe a aussi évalué si les actifs sous-jacents sont dépréciés lorsque de tels indicateurs existent.

À la date de début, le Groupe a évalué l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il était possible de déterminer facilement ce taux ou en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Mesure et reconnaissance des contrats de locations (suite)

Les paiements de location pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes (y compris en substance fixes), les paiements de location variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes attendues à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et des paiements d'options raisonnables avec certitude d'être exercé.

Après l'évaluation initiale, l'obligation locative sera réduite des paiements effectués et augmenté pour refléter les intérêts. Il est réévalué pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes en substance.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est faite à l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans l'état du résultat global si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà réduit à zéro.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les bien sous-jacents à faible valeur en utilisant des mesures de simplification. Au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements relatifs à ceux-ci sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe en tant que bailleur

La politique comptable du Groupe en vertu des IFRS 16 n'a pas changé par rapport à la période comparative.

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrat de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant que contrat de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il a le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent et classé comme un contrat de location simple dans le cas contraire.

Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts provenant des fonds investis et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur dans le bénéfice ou la perte. Les produits d'intérêts courus sont constatés dans le bénéfice ou la perte, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur constatées sur les actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont constatés dans le bénéfice ou la perte selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Normes comptables adoptées

Voici un résumé des dernières normes comptables qui ont été adoptées par le Groupe au cours de l'année :

a) Modifications apportées à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels:

Des modifications ont été apportées à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels afin de clarifier (i) la signification de « coûts d'exécution d'un contrat » et (ii) qu'avant qu'une provision distincte pour un contrat déficitaire ne soit constituée, une entité comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs utilisés pour exécuter le contrat, plutôt que sur les actifs dédiés à ce contrat.

L'IAS 37 doit être appliquée pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022. L'adoption de la modification à l'IAS 37 n'a entraîné aucun ajustement dans notre traitement des provisions, des passifs éventuels et des actifs éventuels.

Normes comptables publiées mais pas encore appliquées

a) Modifications à IAS 1 et l'énoncé de pratiques en IFRS 2 - Porter des jugements de matérialité (« énoncé de pratiques en IFRS 2 »)

En février 2021, l'International Accounting Standards Board (« l'IASB ») a ajouté à IAS 1 un énoncé des pratiques IFRS qui oblige les entités à divulguer leurs informations sur les méthodes comptables « significatives » plutôt que leurs méthodes comptables « principales ».

Les modifications visent à aider les préparateurs à déterminer les méthodes comptables à divulguer dans leurs états financiers. Les modifications expliquent que les informations sur les méthodes comptables sont significatives si l'omission, l'inexactitude ou l'obscurcissement de ces informations peuvent raisonnablement être susceptibles d'influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers prennent sur la base de ces états financiers. Les modifications précisent également que les informations sur les méthodes comptables peuvent être importantes en raison de leur nature, même si les montants correspondants sont non significatifs. Les modifications à IAS 1 entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023. Le Groupe évalue actuellement l'impact de cette modification sur les périodes futures et n'anticipe pas d'impact significatif pour le Groupe suite aux modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2.

b) IAS 1, Présentation des états financiers - Classement des passifs en passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 « Présentation des états financiers », afin de clarifier la façon de classer la dette et les autres passifs comme étant courants ou non courants. Plus précisément, les modifications clarifient la définition d'un droit de différer le règlement et précisent que les conditions qui existent à la fin de la période de déclaration sont celles qui doivent être utilisées pour déterminer si un droit de différer le règlement d'un passif existe. Les modifications clarifient également la définition de « règlement » d'un passif. En octobre 2022, des modifications révisées relatives aux passifs non courants avec clauses restrictives ont été publiées. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement. Une application anticipée est autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'impact de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

c) Modifications à IAS 8 – Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8, dans lesquels il introduit la définition des « estimations comptables ». Les modifications clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Les modifications précisent également que les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables, sauf s'ils résultent de la correction d'erreurs de périodes antérieures. Les modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2023 et une application anticipée est autorisée. Le Groupe évalue actuellement l'impact de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Il n'existe pas d'autres normes, interprétations ou modifications pertinents à des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et dont on s'attend à ce qu'ils aient un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

4. Créances

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Créances à recevoir des parties liées	39	\$	4,243	\$
Créances clients	9,434		8,329	
Autres créances	<u>12,701</u>		<u>11,494</u>	
	<u>22,174</u>	\$	<u>24,066</u>	\$

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de change, ainsi que les pertes de valeur liées aux créances clients et autres créances sont présentées à la note 9.

Les montants à recevoir de parties liées concernent le gouvernement du Canada et ses entités liées.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Terrains				
Au coût	94,636	\$	86,977	\$
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(244)</u>		<u>-</u>	
	<u>94,392</u>		<u>86,977</u>	
Structures de postes de mouillage				
Au coût	20,740		20,740	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(5,541)</u>		<u>(5,183)</u>	
	<u>15,199</u>		<u>15,557</u>	
Améliorations locatives				
Au coût	486		486	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(486)</u>		<u>(481)</u>	
	<u>-</u>		<u>5</u>	
Bâtiments				
Au coût	23,913		23,699	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(6,608)</u>		<u>(5,982)</u>	
	<u>17,305</u>		<u>17,717</u>	
Routes et revêtements				
Au coût	169,988		44,865	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(14,246)</u>		<u>(11,270)</u>	
	<u>155,742</u>		<u>33,595</u>	
Appareils de services publics				
Au coût	39,190		33,470	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(11,820)</u>		<u>(10,564)</u>	
	<u>27,370</u>		<u>22,906</u>	
Matériel et outillage				
Au coût	8,848		8,407	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(4,618)</u>		<u>(3,980)</u>	
	<u>4,230</u>		<u>4,427</u>	
Mobilier et matériel du bureau				
Au coût	4,703		4,668	
Montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	<u>(4,069)</u>		<u>(3,483)</u>	
	<u>634</u>		<u>1,185</u>	
Travaux de construction en cours				
Au coût	<u>3,316</u>		<u>121,746</u>	
Total des immobilisations corporelles	<u>318,188</u>	\$	<u>304,115</u>	\$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Rapprochements

Les rapprochements des valeurs comptables pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles sont exposés ci-dessous:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Terrains		
Valeur comptable au 1er janvier	86,977	\$ 86,977
Acquisitions	4,000	-
Transferts des travaux de construction en cours	3,659	-
Amortissement	(244)	-
Valeur comptable au 31 décembre	94,392	86,977
Structure de postes de mouillage		
Valeur comptable au 1er janvier	15,557	15,917
Amortissement	(358)	(360)
Valeur comptable au 31 décembre	15,199	15,557
Améliorations locatives		
Valeur comptable au 1er janvier	5	17
Amortissement	(5)	(12)
Valeur comptable au 31 décembre	-	5
Bâtiments		
Valeur comptable au 1er janvier	17,717	18,229
Transferts des travaux de construction en cours	214	93
Cessions d'immobilisations	-	(2)
Amortissement	(626)	(603)
Valeur comptable au 31 décembre	17,305	17,717
Routes et revêtements		
Valeur comptable au 1er janvier	33,595	34,909
Transferts des travaux de construction en cours	125,124	44
Amortissement	(2,977)	(1,358)
Valeur comptable au 31 décembre	155,742	33,595
Appareils de services publics		
Valeur comptable au 1er janvier	22,906	24,186
Transferts des travaux de construction en cours	5,718	-
Cessions d'immobilisations	-	(38)
Amortissement	(1,254)	(1,242)
Valeur comptable au 31 décembre	27,370	22,906

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Rapprochements (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Matériel et outillage		
Valeur comptable au 1er janvier	4,427 \$	4,934 \$
Transferts des travaux de construction en cours	440	208
Cessions d'immobilisations	-	(23)
Amortissement	<u>(637)</u>	<u>(692)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>4,230</u>	<u>4,427</u>
Mobilier et matériel du bureau		
Valeur comptable au 1er janvier	1,185	1,608
Acquisitions	20	-
Transferts des travaux de construction en cours	15	203
Cessions d'immobilisations	-	(9)
Amortissement	<u>(586)</u>	<u>(617)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>634</u>	<u>1,185</u>
Travaux de construction en cours		
Valeur comptable au 1er janvier	121,746	84,763
Acquisitions	16,740	37,531
Transferts vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	<u>(135,170)</u>	<u>(548)</u>
Valeur comptable au 31 décembre	<u>3,316</u>	<u>121,746</u>
Total des immobilisations corporelles	<u>318,188 \$</u>	<u>304,115 \$</u>

Le Groupe évalue la construction en cours annuellement afin de déterminer si les dépenses en capital continuent de fournir un avantage économique future. En 2022, aucun coût (0 \$ en 2021) relié à des projets capitaux abandonnés ont été radiés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

6. Immobilisations incorporelles

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Logiciels				
Au coût	936	\$	936	\$
Montant cumulé des amortissements	<u>(775)</u>		<u>(709)</u>	
Total des immobilisations incorporelles	<u>161</u>	\$	<u>227</u>	\$
Logiciels				
Valeur comptable au 1er janvier	227	\$	293	\$
Amortissement	<u>(66)</u>		<u>(66)</u>	
Valeur comptable au 31 décembre	<u>161</u>	\$	<u>227</u>	\$

7. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Fournisseurs	3,728	\$	6,088	\$
Créditeurs à payer à des parties liées	3,234		3,169	
Charges à payer	<u>17,993</u>		<u>24,527</u>	
Total des crédoiteurs et charges à payer	<u>24,955</u>	\$	<u>33,783</u>	\$

Le montant à payer à des parties liées est un frais sur les revenus bruts qui est payé au gouvernement du Canada, conformément à la Loi. Le même montant est compris dans les charges opérationnelles et administratives. Les charges à payer comprennent les montants engagés au titre d'ententes de compensation de l'habitat.

8. Ligne de crédit

Le Groupe a une ligne de crédit avec une limite de 30 000 \$ d'une institution financière au Canada. Cette ligne porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus 0,5 %. La ligne de crédit est non garantie et n'exige pas le respect de clauses restrictives. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'avait pas tiré sur la ligne (0 \$ en 2021).

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité est abordée à la note 9.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier

En raison de l'utilisation qu'il fait des instruments financiers, le Groupe est exposé à divers risques financiers, y compris le risque de marché (risques de change et de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque financier du Groupe. Le conseil a formé un comité d'audit, qui est tenu d'élaborer et de surveiller les politiques du Groupe en matière de gestion du risque. Le comité rend compte régulièrement de ses activités au conseil d'administration.

Justes valeurs

Un certain nombre des méthodes comptables du Groupe nécessitent l'évaluation de justes valeurs. Pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise, dans la mesure du possible, des données de marché observables. Les justes valeurs sont classées selon les niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, et qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Les justes valeurs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, des créances, ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapprochent des valeurs comptables en raison des périodes relativement courtes jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Justes valeurs (suite)

Le Groupe n'a pas d'actif ou de passif financier comptabilisé à sa juste valeur.

Voici les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, ainsi que les valeurs comptables indiquées dans l'état de la situation financière :

	2022	
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs comptabilisés au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35,381 \$	35,381 \$
Dépôts à terme	87,341	87,341
Créances	22,174	22,174
	<u>144,896</u>	<u>144,896</u>
	\$	\$
Passifs comptabilisés au coût amorti		
Créditeurs et charges à payer	24,955	24,955
	<u>24,955</u>	<u>24,955</u>
	\$	\$
2021		
	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs comptabilisés au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93,055 \$	93,055 \$
Dépôts à terme	7,134	7,134
Créances	24,066	24,066
Billet à recevoir	-	-
	<u>124,255</u>	<u>124,255</u>
	\$	\$
Passifs comptabilisés au coût amorti		
Créditeurs et charges à payer	33,783	33,783
	<u>33,783</u>	<u>33,783</u>
	\$	\$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque de voir les bénéfices de la société affectés par les fluctuations des taux de change et le degré de volatilité de ces taux. Le risque de change du Groupe est inhérent aux transactions et soldes en dollars américains. La direction surveille de façon continue les variations des taux de change.

Le montant des transactions et des soldes en dollars américains étant minime, le risque n'est donc pas considéré comme significatif.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'une variation des taux d'intérêt influe négativement sur la valeur d'un instrument financier. Pour chercher à réduire au minimum les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, le Groupe gère son exposition au moyen de ses activités opérationnelles et de financements normaux. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est principalement liée à la dette à long terme.

Par la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe vise à suivre la volatilité anticipée des taux d'intérêt et à minimiser ses charges financières. Le risque de taux d'intérêt découle principalement de la fluctuation des taux d'intérêt.

À la date de clôture, le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt du Groupe était le suivant :

	Valeur comptable	
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	<u>122,722</u> \$	<u>100,189</u> \$

Sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

Comme le Groupe ne constate aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'influerait donc pas sur le bénéfice ou la perte.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations. Le Groupe est exposée au risque de crédit à l'égard de ses clients. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, le Groupe passe en revue les antécédents de crédit de tout nouveau client avant d'accorder un crédit, puis examine régulièrement le rendement de ses clients existants en matière de crédit. Une provision pour pertes sur créances attendues est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de certains comptes, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2022, la direction a évalué ces facteurs et n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses (0 \$ en 2021).

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Voici l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture :

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35,381	\$	93,055	\$
Dépôts à terme	87,341		7,134	
Créances	22,174		24,066	
	144,896	\$	124,255	\$
	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
Actifs comptabilisés au coût amorti				
En règle	17,941	\$	15,738	\$
En retard de 0 à 30 jours	2,842		5,318	
En retard de 31 à 360 jours	1,391		3,010	
	22,174	\$	24,066	\$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à respecter les obligations associées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ses liquidités, le Groupe s'assure, dans la mesure du possible, qu'il aura toujours suffisamment de liquidités afin de régler ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à sa réputation.

Le Groupe utilise divers outils et techniques, ainsi que l'expérience pour l'aider à surveiller les besoins en flux de trésorerie. Habituellement, le Groupe s'assure que son solde de trésorerie est suffisant pour le règlement des charges opérationnelles prévues pour une période de 60 à 180 jours, ce qui comprend le service des obligations financières; cela exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne peut prédire raisonnablement.

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers :

le 31 décembre 2022

	Valeur Comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	24,955 \$	20,862 \$	4,069 \$	24 \$

le 31 décembre 2021

	Valeur Comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	33,783 \$	29,154 \$	4,560 \$	69 \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Gestion du capital

Le Groupe gère sa trésorerie et sa dette à long terme comme capital. Il gère le capital dans le but de pouvoir continuer à exploiter le port et d'étendre ses activités. Le Groupe s'efforce de maintenir une structure de capital souple optimisant les coûts du capital à un risque acceptable.

Le Groupe gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des risques liés aux activités sous-jacentes. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, le Groupe peut tenter d'obtenir des subventions gouvernementales ou faire des emprunts additionnels.

Il n'y a pas eu de changement à l'approche du Groupe en matière de gestion du capital durant l'exercice. Des restrictions légales empêchent le Groupe de contracter des emprunts extérieurs de plus de 139 000 \$ (139 000 \$ en 2021). Aux 31 décembre 2022 et 2021, le Groupe était en conformité avec ces restrictions.

10. Avantages du personnel

Régimes à prestations définies

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(Actif) passif net au titre des prestations définies	<u>(4,161) \$</u>	<u>(3,185) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(4,161) \$</u>	<u>(3,185) \$</u>
Total du passif au titre des prestations définies du personnel	<u>(4,161) \$</u>	<u>(3,185) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(4,161) \$</u>	<u>(3,185) \$</u>

Le Groupe cotise aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ci-dessous.

- Le régime de retraite agréé (« régime de retraite ») permet à certains employés de recevoir une prestation de retraite annuelle au cours de leur retraite.
- Le régime de retraite complémentaire applicable aux cadres (« régime de retraite complémentaire ») permet à certains cadres dirigeants de toucher une prestation de retraite complémentaire annuelle au cours de leur retraite.

Les régimes à prestations définies sont administrés par une seule caisse de retraite qui est juridiquement distincte du Groupe. Le conseil de la caisse de retraite est tenu par la loi d'agir au mieux des intérêts des participants du régime et il a la responsabilité d'établir certaines politiques de la caisse, par exemple, les politiques sur les placements, les cotisations et l'indexation.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques actuariels, notamment le risque de longévité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché (risque de placement).

Financement

Le régime de retraite et le régime de retraite complémentaire sont entièrement financés par le Groupe. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre d'évaluation actuarielle de la caisse de retraite, lequel a été établi dans les politiques de financement des régimes. Le financement des régimes est fondé sur une évaluation actuarielle distincte aux fins de la capitalisation et dont les hypothèses peuvent différer des hypothèses ci-dessus. Les employés sont tenus de cotiser au régime de retraite, mais pas au régime de retraite complémentaire.

Le Groupe prévoit verser des cotisations de 1 914 \$ dans ses régimes à prestations définies en 2023.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies

Les tableaux ci-dessous indiquent les rapprochements des soldes d'ouverture aux soldes de clôture pour les passifs nets au titre des prestations définies et leurs composantes.

Régime de retraite

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs des régimes		Passif net au titre des prestations définies	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	9,167 \$	9,540 \$	(12,352) \$	(11,163) \$	(3,185) \$	(1,623) \$
Inclus dans le bénéfice ou la perte						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	152	153	-	-	152	153
Charges (produits) d'intérêts	272	245	(370)	(289)	(98)	(44)
	<u>424</u>	<u>398</u>	<u>(370)</u>	<u>(289)</u>	<u>54</u>	<u>109</u>
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation:						
Perte (gain) actuarielle découlant de :						
l'ajustement lié à l'expérience	(2,673)	(558)	-	-	(2,673)	(558)
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	1,732	(970)	1,732	(970)
	<u>(2,673)</u>	<u>(558)</u>	<u>1,732</u>	<u>(970)</u>	<u>(941)</u>	<u>(1,528)</u>
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	(89)	(143)	(89)	(143)
Cotisations versées par les employés	38	42	(38)	(42)	-	-
Prestations versées	(219)	(255)	219	255	-	-
	<u>(181)</u>	<u>(213)</u>	<u>92</u>	<u>70</u>	<u>(89)</u>	<u>(143)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	6,737 \$	9,167 \$	(10,898) \$	(12,352) \$	(4,161) \$	(3,185) \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies (suite)

Régime de retraite complémentaire

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs des régimes		Passif net au titre des prestations définies	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	9,717 \$	10,007 \$	(9,717) \$	(8,485) \$	- \$	1,522 \$
Inclus dans le bénéfice ou la perte						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	262	271	-	-	262	271
Charges (produits) d'intérêts	289	258	(301)	(236)	(12)	22
	551	529	(301)	(236)	250	293
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation:						
Perte (gain) actuarielle découlant de :						
l'ajustement lié à l'expérience	(3,102)	(679)	-	-	(3,102)	(679)
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	2,852	209	2,852	209
	(3,102)	(679)	2,852	209	(250)	(470)
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	(1,345)	-	(1,345)
Prestation versées	(178)	(140)	178	140	-	-
	(178)	(140)	178	(1,205)	-	(1,345)
Solde à la clôture de de l'exercice	6,988 \$	9,717 \$	(6,988) \$	(9,717) \$	- \$	- \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Actifs des régimes

Les actifs des régimes comprennent:

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2022	2021	2022	2021
Titres de capitaux propres	62%	62%	27%	32%
Titres de créances à revenu fixe	38%	38%	17%	17%
Autres sécurités	-	-	56%	51%
	100%	100%	100%	100%

Les placements du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont détenus dans des fonds de placement.

Hypothèses actuarielles

Voici les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture :

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5.2%	3.0%	5.2%	3.0%
Augmentation future des prestations de retraite	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
Taux d'inflation	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Augmentation future des salaires	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Analyse de sensibilité

Des modifications raisonnablement possibles à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, les autres hypothèses demeurant constantes, auraient entraîné l'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des prestations définies selon les montants indiqués ci-dessous.

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 1 %)	(836)	1,035	(945)	1,189
Échelle salariale (variation de 1%)	2	-	173	(165)
Âge (différence de 1 an)	130	(133)	135	(120)

Bien que l'analyse ne tienne pas compte de la distribution complète des flux de trésorerie prévue aux termes du régime, elle fournit une approximation de la sensibilité des hypothèses indiquées.

L'actuaire du Groupe prépare des évaluations annuelles des obligations au titre des prestations constituées en utilisant le 1er janvier comme date d'évaluation, puis il détermine la valeur au 31 décembre par extrapolation. Les évaluations les plus récentes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire aux fins de la capitalisation ont été effectuées le 1er janvier 2020, puis la valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2020. Les actifs des régimes sont évalués au 31 décembre chaque année, et la dernière évaluation des actifs des régimes a été effectuée en date du 31 décembre 2020.

Régime de retraite à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont les suivantes :

	2022	2021
Cotisations de l'employeur	676	\$ 663

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

11. Contrats de location

L'Administration loue actuellement ses terrains, structures de postes de mouillage et bâtiments aux exploitants des terminaux en vertu de contrats de location simple non résiliables. Les contrats de location comportent des durées variables, des clauses de résiliation et des droits de renouvellement. Tous les contrats de location du Groupe sont des contrats de location simple.

Le total des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables pour chacune des périodes suivantes est comme suit :

	<u>2022</u>		<u>2021</u>
Un an au plus	24,287	\$	21,612
Plus d'un ans, mais au plus cinq ans	95,737		88,965
Plus de cinq ans	371,582		372,269

Les produits conditionnels comptabilisés dans le bénéfice ou la perte en 2022 s'élevaient à 24 464 \$ (37 884 \$ en 2021).

12. Provisions

Fonds d'investissement communautaire

En 2010, le Groupe a établi un fonds d'investissement communautaire (« le fonds ») qui servira à soutenir de grands projets, initiatives et événements communautaires qui sont considérés comme ayant d'importantes répercussions à Prince Rupert, sa collectivité régionale et le bassin versant de la rivière Skeena. Dans les exercices au cours desquels le Groupe enregistre un bénéfice net, un pourcentage de ce bénéfice est mis de côté afin de faire croître le fonds. Le Groupe a comptabilisé une provision fondée sur le bénéfice net de 2022, et ce montant est inclus dans les créditeurs et les charges à payer ainsi que dans les charges opérationnelles et administratives pour l'exercice.

	<u>Fonds d'investissement communautaire</u>	<u>Coûts de démantèlement</u>	<u>Total</u>
Solde - 31 décembre 2020	<u>7,975</u>	<u>3,415</u>	<u>11,390</u>
Provisions faites pendant l'année	1,539	-	1,539
Provisions utilisées pendant l'année	(886)	(352)	(1,238)
Provisions reprises pendant l'année	-	-	-
Solde - 31 décembre 2021	<u>8,628</u>	<u>3,063</u>	<u>11,691</u>
Provisions faites pendant l'année	1,774	-	1,774
Provisions utilisées pendant l'année	(1,189)	-	(1,189)
Provisions reprises pendant l'année	(116)	(3,063)	(3,179)
Solde - 31 décembre 2022	<u>9,097</u>	<u>-</u>	<u>9,097</u>

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

13. Passif éventuel

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a des passifs éventuels pour des sinistres basés sur des coûts de règlement estimés, mais n'a fait aucune provision spécifique pour ceux dont le résultat est actuellement indéterminable.

14. Engagements

Les engagements de projets d'immobilisations prévus au 31 décembre 2022 sont les suivants:

	Dépenses brutes engagées au 31 décembre		Coût restant prévu
Plate-forme d'importation et exportation Ridley	<u>7,398</u>	\$	<u>128</u> \$

15. Apports gouvernementaux et non gouvernementaux

Des apports gouvernementaux de 1 356 \$ ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (4 628 \$ en 2021) et ont été appliqués pour réduire le coût des immobilisations au cours de l'exercice.

Des apports gouvernementaux de néant ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (136 \$ en 2021) et ont été appliqués pour réduire les honoraires professionnels et de consultations.

Des apports non gouvernementaux de 383 \$ ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (2 \$ en 2021) et ont été appliqués aux résultats de l'exercice.

Des apports gouvernementaux de néant ont été reçus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (25 000 \$ en 2021) et ont été reportés pour être appliqués aux dépenses futures non encore encourues du projet.

16. Actif éventuel

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe dispose d'un actif éventuel et est en train de demander le remboursement des trop-perçus effectués en vertu de diverses réglementations. Les parties ont demandé le processus d'examen et le résultat n'est pas encore déterminé.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

17. Informations à fournir concernant la rémunération

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les membres du comité de direction, ainsi que les personnes qui avaient le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Groupe, directement ou indirectement, durant l'exercice.

De plus, en conformément au paragraphe 37(3) de la Loi, la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux membres de la haute direction doit être fournis. Un résumé de rémunération au 31 décembre est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conseil d'administration

Nom	Titre	Salaries et		Total 2022	Total 2021
		honoraires	Indemnités		
Tjallingii, F.	Président	50 \$	58 \$	108 \$	94 \$
Andreone, R.	Administrateur	17	53	70	53
Clarke, J.	Administrateur	-	-	-	11
Clayton, K.	Administrateur	17	53	70	50
Clifton Percival, B.	Administrateur	12	51	63	46
Farrell, J.	Vice-président	19	46	65	54
Lantin, P.	Administrateur	22	54	76	57
		<u>137 \$</u>	<u>315 \$</u>	<u>452 \$</u>	<u>365 \$</u>

Un montant de 37 \$ (11 \$ en 2021) est inclus dans les charges opérationnelles et administratives pour les frais de déplacement, d'instruction et d'accueil des administrateurs.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

15. Informations à fournir concernant la rémunération (suite)

Haute direction

Nom	Titre	honoraires	Indemnités	Total 2022	Total 2021
Stevenson, S.	Président-directeur général	564 \$	10 \$	574 \$	554 \$
Slocombe, K.	V.-p., Opérations, planification et infrastructure	322	6	328	317
Friesen, B.	V.-p., Développement commercial et Communications	301	6	307	297
Veldman, K.	V.-p., d'Affaires publiques et Durabilité	299	6	305	295
O'Brien, S.	V.-p., Affaires commerciales et réglementaires et Conseiller juridique principal	297	6	303	293
Rektor, J.	V.-p., Finances et Services corporatif	294	4	298	353
Smith, J.	Directeur, Planification environnementale et conformité	238		238	240
Dressel, T.	Directeur, Technologies de l'information et affaires numériques	181		181	237
Jackson, M.	Directeur des finances	-	-	-	140
Keller, L.	V.-p., Planification d'infrastructures et livraison	-	-	-	30
		<u>2,496 \$</u>	<u>38 \$</u>	<u>2,534 \$</u>	<u>2,756 \$</u>

Le total de rémunération et avantages versé aux administrateurs et aux principaux membres de la haute direction était 2 633 \$ (3 121 \$ en 2021), ainsi qu'une somme de 231 \$ en avantages postérieurs à l'emploi (296 \$ en 2021).

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2022 (en 000 \$)

18. Retraitement de la période précédente

Au cours de la période, le Groupe a identifié que les revenus différés étaient sous-estimés en 2021 et 2020, et que les revenus étaient surestimés pour 2021 et 2020. À la suite de l'ajustement, les éléments suivants des états financiers au 31 décembre 2021 ont été ajustés comme suit :

État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021

Revenus reportés - augmentation	\$ 2,333
Excédent - diminution	\$ (2,333)

État consolidé du résultat global pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021

Produits - diminution	\$ (2,000)
Résultat net - diminution	\$ (2,000)

État consolidé des variations des capitaux propres du Canada
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Solde excédentaire au 31 décembre 2020 - diminution	\$ (333)
Solde excédentaire au 31 décembre 2021 - diminution	\$ (2,333)

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos
le 31 décembre 2021

Résultat net de l'exercice	\$ (2,000)
Revenus reportés	\$ 2,000
